

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Voter, ce n'est pas toujours si simple

Rappel de l'interpellation

La brochure " Voter, c'est simple !", distribuée par le Canton pour le premier tour de l'élection du Conseil communal, comportait des erreurs dans au moins deux communes vaudoises. Pour Corseaux, le nombre de sièges à repourvoir mentionné pour le Conseil communal est de 45, et non de 55, comme mentionné à tort dans la brochure cantonale à huit reprises. Jongny est aussi touchée, car la brochure du Canton mentionne 50 sièges au lieu de 45.

Une telle brochure, simplifiée et uniformisée à l'échelle cantonale, est une première et sans doute un exercice difficile. Plus on doit rassembler d'informations, plus le risque d'erreurs est grand.

Pour des raisons logistiques, au premier tour, des électeurs étrangers ont reçu leur matériel trois semaines après les Suisses. Cet écart, qui s'explique par la quantité énorme d'envois à gérer par la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), est beaucoup trop important. Certes les délais légaux sont respectés, mais cette différence constitue une importante inégalité de traitement de nature à péjorer la participation d'une population qui a besoin de plus de temps pour comprendre les mécanismes de notre démocratie.

Lors du deuxième tour, nombre d'électeurs ont reçu leur matériel seulement le mardi 15 mars, une date raccourcissant considérablement le temps permettant d'exercer son droit de vote alors qu'au premier tour la plupart d'entre eux disposaient de trois semaines. Pire, ils sont plusieurs à l'avoir reçu hors des délais légaux, soit le mercredi précédant le scrutin. Dans ce contexte, le dimanche était vite là. L'électeur n'avait plus qu'à bondir sur son enveloppe pour la renvoyer en courrier B ! S'il attendait le surlendemain, pour assurer le coup, il ne lui restait plus que la solution du courrier A ou la boîte aux lettres de l'administration communale.

" Je comprends que les gens s'impatientent, mais tout est normal, il n'y a aucun problème ", a déclaré au quotidien 24 Heures Vincent Duvoisin, chef de la Division des affaires communales et des droits politiques au Service des Communes et du Logement (SCL). Ce déni et cette nonchalance sont choquants. L'extrémité du délai a été prévue pour des cas exceptionnels, justement dans l'hypothèse de problèmes techniques ou opérationnels. Mais l'objectif visé aurait dû être plus proche du 8 mars que du 15 mars, soit dix jours avant. Arriver à la date limite est clairement un échec.

Vite oubliés, les avantages du vote par correspondance ont permis d'améliorer la participation de manière notable. Il faut être conscient que plus le matériel arrive tard, plus les chances d'une participation s'amenuisent.

Nul doute que cette opération était très difficile à gérer et le défi énorme, compte tenu du nombre de communes. On peut finalement s'estimer heureux de ne pas avoir eu plus de problèmes.

Les questions qui se posent à l'issue de cet exercice sont celles de l'intérêt de la centralisation et du

risque encouru face à ce mammoth qu'a représenté la gestion de ces élections avec une centralisation excessive.

Il est d'ailleurs un sympathique moment de convivialité que Votelec a fait disparaître et qui finalement est très symbolique de la perte de savoir-faire local. Depuis plus de trente ans, à Vevey, les candidats aux élections communales, les membres de leur famille et leurs amis pouvaient suivre l'évolution des résultats sur un écran dont la taille a varié à la hausse au fil des élections. Les données y étaient introduites au fur et à mesure du dépouillement et les variations des scores et les rebondissements représentaient un moment de convivialité sympathique pour tous ceux qui s'étaient engagés dans cette folle aventure d'une campagne électorale.

Démontrant l'adage selon lequel le mieux est parfois l'ennemi du bien, le système Votelec a mis un terme à ce moment sympathique de la vie politique locale. Désormais, les résultats tombent d'un seul coup, tel un couperet, ne laissant le temps de se préparer ni à l'échec, pour les uns, ni à la victoire, pour les autres. A l'heure où l'on ne cesse de dire qu'il faut renforcer les actes de proximité, cette situation où une amélioration technologique déshumanise un événement de la vie locale est symptomatique.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat est-il conscient des lacunes relevées et comment entend-il y remédier ?*
- Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas corriger le tir en décentralisant les opérations pour faire appel au génie local ?*
- Sinon, quelles mesures entend-il prendre dans la perspective des élections cantonales de 2016 ?*
- Est-il possible de rendre Votelec plus convivial avec l'affichage des résultats au fur et à mesure du dépouillement, dès que le scrutin est clos ? Sinon, pourquoi ?*

Vevey, le 21 mars 2016

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Jérôme Christen et 3 cosignataires

1 PRÉAMBULE

En premier lieu, le Conseil d'Etat tire un bilan très positif des dernières élections communales qui se sont déroulées sans accroc et avec un taux de participation des plus honorables, soit une participation moyenne de 55,4 % sur l'ensemble du Canton pour le scrutin du 28 février 2016, tout en précisant que ce dernier comprenait également des votations fédérales. Ces élections ont par ailleurs été précédées de la réalisation de deux brochures, l'une en faveur du vote des personnes étrangères – distribuée fin novembre 2015 – et l'autre harmonisant les explications de vote au niveau cantonal et distribuée en même temps que le matériel de vote.

La réussite de cet événement majeur pour la démocratie vaudoise est le fruit de l'excellente collaboration entre les services de l'Etat et les différentes autorités communales, qu'il s'agisse des administrations ou des bureaux électoraux. Le Conseil d'Etat souhaite donc saisir cette occasion pour remercier chaque intervenant dans ce processus complexe et intense. Rappelons en outre qu'il s'agissait d'organiser des élections dans plus de 300 communes, dont chacune avec ses particularités.

Cet exercice a toutefois permis de mettre en évidence certaines lacunes, en particulier légales, qu'une prochaine révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) s'évertuera de combler. A ce titre, une commission du Grand Conseil s'est déjà réunie le 5 juillet dernier pour examiner pas moins de 8 motions et 2 postulats ayant trait à la LEDP ou son règlement d'application.

Concernant les questions abordées par Monsieur le Député Jérôme Christen, le Conseil d'Etat peut y répondre de la sorte.

Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient des lacunes relevées et comment entend-il y remédier ?

La problématique énoncée par Monsieur le Député Jérôme Christen concernant la distinction du délai de réception entre les électeurs suisses et étrangers a déjà été relevée par la motion 16_MOT_084 Jean Tschopp et consorts et sera traitée lors de la prochaine révision de la loi sur l'exercice des droits politiques. A ce titre, le Conseil d'Etat relève que la marge de manœuvre dont a fait usage l'administration cantonale lors de l'envoi du matériel des élections communales générales 2016 ne résulte pas d'une problématique générale et systématique, mais bien de circonstances particulières liées à des raisons techniques et logistiques ponctuelles (simultanéité avec une votation fédérale, première édition des brochures "votiez c'est simple", recours contre l'attribution du marché public concernant le renouvellement du parc des machines du centre d'édition de la CADEV, etc.). Le Conseil d'Etat ne souhaite pas reproduire cette situation, bien au contraire. L'usage de ce délai supplémentaire a cependant permis d'aborder avec d'avantage de sérénité la mise sous pli et l'envoi du matériel de vote.

S'agissant du deuxième tour et de la réception tardive des enveloppes de transmission par les électeurs, le Conseil d'Etat constate en premier lieu que les délais légaux ont été respectés, la poste ayant terminé la distribution du matériel de vote le dernier jour du délai. Toutefois, force est de constater que la distribution du matériel aurait pu être plus prompte. Bien entendu, le Conseil d'Etat s'engage à réduire les délais d'envoi lors des prochaines échéances, notamment à travers les instructions données à La Poste. A noter toutefois qu'en cas de deuxième tour d'élections communales, les délais sont extrêmement serrés puisqu'une fois que les communes ont enregistré les dépôts des candidatures, elles doivent encore préparer, valider et imprimer les bulletins de vote avant que ceux-ci puissent être mis sous pli et distribués aux électeurs, le tout en une dizaine de jours.

2. Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas corriger le tir en décentralisant les opérations pour faire appel au génie local ?

En sus des éléments mentionnés dans la première partie de réponse, il sied de préciser que la concordance des élections communales avec les objets fédéraux a nécessité de regrouper les envois pour les différents objets et donc de centraliser l'ensemble de la mise sous pli et des envois par la CADEV lors du premier tour du 28 février. Pour les tours suivants et par soucis de simplification, le Conseil d'Etat a pris le parti de poursuivre cette centralisation alors que, par le passé, les plus petites communes (moins de 1'500 habitants) réalisaient ces opérations elles-mêmes. Cette démarche a été saluée par les communes concernées et le Conseil d'Etat souhaite persévérer dans cette direction. Un raisonnement similaire s'applique à Votelec, où les plus grandes communes ont expressément demandé à pouvoir dépouiller les élections des municipalités à l'aide de la plate-forme, alors que pareil cas n'était jusqu'alors pas prévu (premiers tests réalisés par la Commune de Vevey lors de l'élection complémentaire à la municipalité du 14 juin 2015).

3. Sinon, quelles mesures entend-il prendre dans la perspective des élections cantonales 2017 ?

Concernant les élections cantonales 2017, la situation est en tous points différente des élections communales. S'agissant d'élections cantonales, les communes ne sont pas impliquées dans les préparatifs des élections (dépôt des listes, création des bulletins, impression, etc.), mais uniquement lors du dépouillement, à l'instar des élections fédérales. Seuls les bureaux d'arrondissements travaillent en étroite collaboration avec l'administration cantonale à la préparation du scrutin. Bien entendu, le nécessaire sera fait pour que les électeurs disposent du matériel de vote le plus rapidement possible, en particulier lors du second tour.

4. Est-il possible de rendre Votelec plus convivial avec l'affichage des résultats au fur et à mesure

du dépouillement, dès que le scrutin est clos ? Sinon pourquoi ?

Au sujet de Votelec et de l'affichage des résultats, la plate-forme n'a pas été conçue pour en extraire des résultats intermédiaires - qu'ils soient publiés ou non, bien au contraire. Dans les communes de taille importante, le dépouillement des élections commence tôt le matin, voire peu après minuit pour la Ville de Lausanne. Ainsi, si Votelec permettait de prendre connaissance de l'avancement précis d'un scrutin, le secret et la sécurité du vote ne seraient pas garantis et le risque d'une influence sur le résultat final trop important. Par ailleurs, dans les plus petites communes, l'impact de quelques voix de dernières minutes est tel que la problématique est encore plus périlleuse, notamment à l'heure des smartphones et des réseaux sociaux. Aucun développement n'est donc prévu dans ce sens-là.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 septembre 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean